© communication FNIC. 2022

ACCORD DE BRANCHE SALAIRES MINI : UN ACCORD DE RÉGRESSION SALARIALE

(0959)

BRANCHE

Laboratoires de biologie médicale

Depuis juillet 2020, aucun accord salaire n'avait été signé dans la branche et pour cause, les représentants des employeurs refusant de revaloriser dignement les salaires malgré des résultats financiers extraordinaires dans les labos. Tout pour les patrons, rien pour les salarié.e.s.
Les circulaires patronales de recommandations, à effet non obligatoire, ont été peu appliquées.

Au 1er mai de cette année, une nouvelle grille de salaires mini s'applique, mais bien inférieure à la réalité de l'augmentation du coût de la vie sur ces derniers 21 mois.

Alors que l'inflation a augmenté de 6,95 % depuis juillet 2020, ce sont 6,90 % qui sont obtenus jusqu'au coefficient 220, 4,2 % pour les coefficients 230 à 350, et 4 % au-delà.

Pour les coefficients au-dessus de 220, c'est donc une perte de près de 3 %, par rapport à l'inflation qui est actée par les signataires de l'accord !

Et l'on sait, toutes et tous, que l'inflation ne correspond pas aux augmentations réelles des produits de base, alimention et énergies, plus proche des 15 à 20 %, rien que sur ces derniers mois.

De plus, en signant une augmentation non linéaire (différenciation du % d'augmentation en fonction du coefficient) c'est un tassement de la grille des salaires mini qui est validé.

À titre d'exemple, pour un coefficient 230, alors qu'en juillet 2020 le salaire mini de branche était de 117,45 euros au-dessus du SMIC, il passe à 81,76 euros au-dessus du SMIC au 1er mai soit une baisse de 35,69 euros (moins 30 %).

La FNIC-CGT a refusé de signer un accord qui acte la régression salariale !

Le temps n'est pas à la résignation mais à la lutte pour une juste et véritable reconnaissance, par le salaire, de nos métiers, nos qualifications et notre travail.

LA FNIC-CGT INVITE TOUS LES SALARIÉ.E.S QUI SOUHAITENT S'ORGANISER DANS UN COLLECTIF SYNDICAL REVENDICATIF ET DE LUTTE, À PRENDRE CONTACT AVEC LE SYNDICAT CGT DE L'ENTREPRISE OU LA FÉDÉRATION POUR EN CRÉER UN.

DANS DE TRÈS NOMBREUX LABORATOIRES, IL Y AURA PROCHAINEMENT DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES POUR LES CSE.

PRÉPARONS DÈS MAINTENANT DES LISTES DE CANDIDAT.E.S CGT POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES SALARIÉ.E.S. ■

Je veux que mes droits soient respectés, J'ADHÈRE À LA CGT !

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ E-MAIL : _____

☎__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/ Entreprise : _____

Bulletin à renvoyer à la FNIC CGT

FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT | Case 429 – 263 rue de Paris – 93514 Montreuil cedex / Tél. : 01 84 21 33 00 / **www.fnic-cgt.fr** / e-mail : **contact@fnic-cgt.fr** / Nos réf. : DV/CP/2022-0289